



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 05 août 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**     **Marcel Soucy, maire**  
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1  
Renald Roy, conseiller au siège no. 2  
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3  
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

**ÉTAIT ABSENT:**             Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**     Yves Roy, directeur général et greffier  
Danny Lavoie, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h 04.

**RÉS.01.08.24**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**RÉS.02.08.24**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 11 ET 17 JUILLET 2024**

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du **02 juillet 2024** ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX** des séances extraordinaires des **11 et 17 juillet 2024** soient et sont adoptés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**RÉS.03.08.24**

**APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT**

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#8591 à #8599** ainsi que **#35461 à #35546**, pour un montant de **452 340.64 \$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**RÉS.04.08.24**

**AUTORISATION D'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE SIS AU 272 ROUTE DU VILLAGE À CAP-CHAT (SECTEUR CAPUCINS)**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble sis au 272 rue du Village à Cap-Chat (Secteur Capucins) demande que soit octroyé un certificat d'autorisation de rénovation dudit immeuble;

**ATTENDU QUE** l'immeuble a été construit avant 1940 faisant en sorte qu'au sens du Règlement régissant la démolition d'immeubles et la protection des immeubles patrimoniaux adopté par la Ville, le 3 juillet 2023 – Règlement numéro 321-2023, les travaux envisagés représentent une démolition partielle;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 3.3.1 du Règlement, un AVIS PUBLIC a été publié, puis affiché sur l'immeuble durant toute la période requise;

**ATTENDU QU'**au terme de la publication et de l'affichage sur l'immeuble de l'avis public, aucune personne n'a manifesté son opposition par écrit au directeur général-greffier de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le Conseil, saisi de la demande de permis et agissant alors à titre de Comité de démolition (article 2.2.2 du Règlement), a décidé d'octroyer le permis demandé;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement ce qui suit :

- **QUE** le Conseil **OCTROIE** à madame Sylvie Caron, un certificat d'autorisation afin que soient effectués les travaux de rénovation inscrits à la demande de permis visant le lot 6 200 593 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

**RÉS.05.08.24**

**OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL À MONSIEUR SAMUEL BARABÉ FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM DE SB CONCEPT ENR. AFIN DE MENER UN AUDIT ET PRODUIRE UN RAPPORT SUR LA FONCTIONNALITÉ DES BÂTIMENTS AFFECTÉS À L'USAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** la Ville projette la construction d'une nouvelle caserne et d'un nouveau garage, et en cela, entend solliciter une aide financière via le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**ATTENDU QUE** dans le cadre de sa démarche, la Ville a sollicité monsieur Samuel Barabé, ingénieur, faisant affaires sous le nom de SB Concept Enr. afin de mener un audit de fonctionnalité des bâtiments constituant la caserne et produire un rapport;

**VU** l'offre de services soumise par monsieur Samuel Barabé, portant le numéro 24-01-CC-01.RO, datée du 1<sup>er</sup> juin 2024, au prix de 3 750. \$ + taxes, laquelle a été approuvée le 6 juin 2024 par le directeur général-greffier;

**VU** le rapport d'audit produit par SB Concept Enr. le 24 juillet 2024;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité :

- De **RATIFIER** l'approbation de l'offre de services susmentionnée par le directeur général-greffier, le 6 juin 2024;

- D'**AUTORISER** le paiement à SB Concept Enr., de la somme de 3 750. \$ + taxes, sur présentation de facture;
- D'**AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.06.08.24**

**INSPECTION ET NETTOYAGE DES PUIITS D'EAU POTABLE 2 ET 3 – ENTREPRISE R.J. LÉVESQUE & FILS – SOUMISSION N° SOU001874 – 70 600. \$ + TX / SURPLUS ACC.**

**ATTENDU QUE** les puits d'eau potable 2 et 3 ont besoin d'être inspectés et nettoyés;

**ATTENDU QUE** l'entreprise R.J. Lévesque & Fils est spécialisée dans ce domaine et connaît bien les équipements de la Ville;

**ATTENDU QUE** l'entreprise R.J. Lévesque & Fils offre de mener les travaux d'inspection et de nettoyage des puits d'eau potable 2 et 3 pour la somme de 70 600. \$ + taxes, tels travaux étant plus amplement décrits dans la proposition soumise à la Ville, le 6 mars 2024, et portant le numéro SOU001874;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité :

- De **RETENIR** la proposition de l'entreprise R.J. Lévesque & Fils, datée du 6 mars 2024, portant le numéro SOU001874, au prix de 70 600. \$ + taxes;
- D'**AUTORISER** le paiement des travaux une fois complétés et sur présentation de facture;
- D'**AFFECTER** la dépense au **surplus accumulé**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.07.08.24**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE BALAYAGE DES RUES – ENTREPRISE EXCAVATION ÉMILIEN SIMARD INC. – FACTURE N°420 DATÉE DU 04 JUILLET 2024, AU MONTANT DE 9 630. \$ + TAXES – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu :

- D'**AUTORISER** le paiement à Excavation Émilien Simard Inc. de la facture numéro 420 datée du 04 juillet 2024, au prix de 9 630. \$ + taxes, liée aux travaux de balayage des rues de la Ville;
- D'**AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.08.08.24**

**VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS – ACHAT DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION – LES ATELIERS LÉOPOLD-DESROSIERS – SOUMISSION DU 22 JUILLET 2024, AU MONTANT DE 2 627.70 \$ + TAXES – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu :

- De **RETENIR** la soumission de Les Ateliers Léopold-Desrosiers, datée du 22 juillet 2024, pour l'achat de matériel et équipements de signalisation, au montant de 2 627.70 \$ + taxes;
- D'**AUTORISER** le paiement après livraison et sur présentation de facture;
- D'**AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.09.08.24**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE – ENTREPRISE LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC. – FACTURE NUMÉRO FT52544, DATÉE DU 11 JUILLET 2024, AU MONTANT DE 10 767. \$ + TAXES – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu :

- D'**AUTORISER** le paiement à l'entreprise Les Aménagements Lamontagne Inc. de la facture numéro FT52544, datée du 11 juillet 2024, au montant de 10 767. \$ + taxes représentant l'achat et l'épandage d'abat-poussière sur les routes de la municipalité;
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

**ADOPTÉE**

**RÉS.10.08.24**

**PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – DEMANDE HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS – FIRME D'INGÉNIERIE ATKINSRÉALIS - PRIMEAU.**

**ATTENDU QU'**au terme d'une deuxième campagne de mesures des débits, nécessaire à l'avancement du projet d'assainissement des eaux usées, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'étant pas satisfait de la précision des données obtenues, a exigé une nouvelle campagne de mesures des débits à être réalisée dans le cours de la présente année;

**ATTENDU QUE** ces travaux additionnels ne figuraient pas dans le devis initial et qu'il s'agit en l'occurrence pour la firme d'ingénierie AtkinsRéalisis de services professionnels additionnels;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie AtkinsRéalisis a présenté à la Ville, le 22 mai 2024, une proposition forfaitaire d'honoraires professionnels de 20 000. \$ + taxes afin d'exécuter les travaux découlant de la campagne actuelle de mesures des débits.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu :

- D'**ACCEPTER** la proposition de AtkinsRéalisis au montant de 20 000. \$ + taxes, tel que plus amplement définie dans le courriel du 22 mai 2024 de madame Marie-Christine Pagé, Directrice adjointe, responsable du bureau de Rimouski;
- D'**AFFECTER** la dépense au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

**ADOPTÉE**

**RÉS.11.08.24**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – POPCLIQ DÉVELOPPEMENT WEB – FACTURE NUMÉRO F24-07-18:01, DATÉE DU 18 JUILLET 2024, AU MONTANT DE 5 425. \$ + TAXES - REFONTE DU SITE INTERNET FRANÇAIS/ANGLAIS + FORMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE.**

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « POPcliQ Développement Web » de la facture numéro F24-07-18:01, datée du 18 juillet 2024, au montant de 5 425. \$ + taxes, dépense attribuable aux services professionnels rendus pour la refonte du site Internet de la Ville français/anglais;
- **D'AFFECTER** la dépense au budget régulier.

**ADOPTÉE**

**RÉS.12.08.24**

**ALLOCATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME NOURRIR NOTRE MONDE (MARCHÉS PUBLICS HAUTE-GASPÉSIE) POUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ « OKTOBERFEST » ÉDITION 2024 – BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** l'édition 2023 de l'activité OKTOBERFEST tenue sur le site de la Halte routière de l'Anse a connu un franc succès et que les participants aux Marchés publics de la Haute-Gaspésie souhaitent organiser à nouveau l'événement pour l'automne 2024;

**ATTENDU QUE** l'organisation d'un tel événement requiert non seulement l'implication de plusieurs bénévoles, mais aussi des ressources financières;

**ATTENDU QUE** la Ville entend apporter sa collaboration à l'organisation de l'événement;

**VU** la demande adressée à la Ville par le comité des Marchés publics sollicitant, entre autres, une contribution financière de 2 000. \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- **D'ALLOUER** à l'organisme Nourrir Notre Monde (Marchés publics de la Haute-Gaspésie) pour l'organisation de l'événement « OKTOBERFEST » prévu pour le 28 septembre 2024 au site de la Halte routière de l'Anse de Cap-Chat, la somme de 2 000. \$;
- **D'AFFECTER** la dépense au budget régulier.

**ADOPTÉE**

**RÉS.13.08.24**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION ET AUTORISATION DE PAIEMENT - AMEUBLEMENT DE BUREAU - ENTREPRISE PAPETERIE BLOC-NOTES INC. - 5 930. \$ + TAXES – BUDGET RÉG.**

**VU** la soumission produite par l'entreprise Papeterie Bloc-Notes Inc. de Matane, le 31 juillet 2024 et portant le numéro SOU0000024, au prix de 5 930. \$ + taxes pour la fourniture, le transport et l'installation de meubles destinés à remplacer l'ameublement actuel, désuet et non adapté du bureau de l'adjointe aux services administratifs et greffe;

**POUR CE MOTIFS** il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu :

- DE **RETENIR** la soumission de l'entreprise Papeterie Bloc-Notes Inc., au prix de 5 930. \$ + taxes, datée du 31 juillet 2024 et portant le numéro SOU0000024;
- D'**AUTORISER** le paiement de la somme de 5 930. \$ + taxes après livraison et installation des marchandises et sur présentation de la facture;
- D'**AFFECTER** la dépense budget régulier.

## **ADOPTÉE**

### **MOT DU MAIRE**

Le maire, monsieur Marcel Soucy, aborde le sujet suivant :

#### **Projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie**

Le gouvernement du Québec a publié, le 30 avril dernier, des projets pilotes visant à protéger la population de caribous montagnards de la Gaspésie et de la région de Charlevoix.

S'il est adopté sans changement, le projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie pourrait avoir un impact catastrophique sur la vitalité économique de la Haute-Gaspésie.

Dans ce contexte, la MRC souhaite déployer diverses actions de relations publiques et gouvernementales afin de mobiliser la région autour de cet enjeu et forcer le gouvernement du Québec à revoir en profondeur son projet pilote.

Or donc, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous vous tiendrons informés des actions qui seront mises de l'avant et nous souhaitons que toute la population se mobilise avec nous, car nous croyons qu'il est possible de protéger notre faune sans sacrifier l'économie de la région. L'adresse pour vos commentaires est : [consultationscaribous@environnement.gouv.qc.ca](mailto:consultationscaribous@environnement.gouv.qc.ca).

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une douzaine de personnes assistent à l'assemblée. Des questions sont adressées au maire et au directeur général-greffier.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 45 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

---

**MARCEL SOUCY**  
**MAIRE**

---

**YVES ROY**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**